



La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
du 16 septembre 2025**

**Délibération n° 2025-077**

Nombre de Conseillers

En exercice :	27
Présents :	24
Pouvoirs :	1
Votants :	25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le neuf septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,  
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile,  
RICHEUX Sébastien, Adjoint,  
GUILLEMOT Bernard, LERAY Marc, VINET Jacky, BURLIN Isabelle, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, GENARD Régine, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, BLONDEL Isabelle, LERAY Ollivier, CHEREAU Sophie, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

LUCAS Nathalie donne pouvoir à FOUCHER Maryline,

Absents non représentés

RIBOULET Marie-Andrée, LEBELLE Bernard

Secrétaire de séance : DOLU Cécile – adopté à l'unanimité

**Objet : Reconduction du classement en commune touristique**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du Tourisme, notamment ses articles L.133-11 à L.133-12, R.133-32 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2020 renouvelant le classement de La Plaine-sur-Mer en commune touristique pour une durée de 5 ans,

Considérant que ce classement arrive à échéance le 27 octobre 2025, et que la commune de la Plaine-sur-Mer répond toujours aux critères exigés pour y prétendre, à savoir :

- Détenir un office de tourisme classé
- Organiser des animations touristiques
- Disposer d'une capacité d'hébergement destinée à une population non permanente

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique la reconduction pour 5 ans de la dénomination « commune touristique ».

**Danièle VINCENT**  
Maire



**Cécile DOLU**  
Secrétaire de séance